

Prof. ALBERTO TORINI

Università di Roma Tre

A l'origine des crimes financiers :

droit et marché dans l'Angleterre victorienne

Les crimes financiers sont généralement compris comme ces comportements illégaux qui nuisent à un bien différent (et plus large) par rapport aux intérêts économiques de l'individu : le marché. Cet aspect attribue une importance particulière à ces crimes dans la perspective historique et économique, même si l'historiographie juridique s'est rarement concentrée sur l'étude de la question en référence à la formation et au développement d'un secteur spécifique et nouveau du droit pénal.

À la lumière de ce qui précède, l'ouvrage entend reconstituer les phases qui ont conduit d'abord en Angleterre (puis aussi aux États-Unis) à la définition et à la protection d'un bien juridique spécifique - le marché et l'ordre économique qui s'y rapporte - différent du seul protection des biens individuels.

Pour retracer cette évolution, il faut partir de la fin du XIXe siècle, époque où il existait en Europe - et en particulier au Royaume-Uni - une politique publique de type infrastructurel, social et d'emploi capable de déterminer une grande influence sur les conditions économiques de production et de répartition des richesses. Le passage de l'État « monoclasse » à l'État « multiclasse », formé à la suite de l'élargissement du suffrage entre la fin du XIXe siècle et la première moitié du XXe siècle, a produit une multiplication forte et accentuée des intérêts publics, avec pour conséquence un élargissement progressif des devoirs de l'État, appelé à représenter et à protéger ces nouveaux intérêts.

Cet agencement théorique, dont part la pensée économique moderne, a conduit à la conviction que le marché concurrentiel fonctionnait selon les lois inexorables de la nature. Le marché, lieu d'allocation efficace des ressources, s'est manifesté dans une perspective darwinienne, capable de s'autoréguler et de fonctionner selon des mécanismes qui, étant intrinsèquement naturels, ne nécessitaient aucune justification (ou protection) extérieure. D'où la nécessité d'un système économique basé sur la liberté du commerce dans lequel les réglementations émanant de l'autorité représentent une ingérence injustifiée.

L'objectif est donc de reconstituer l'origine des crimes financiers en considération d'un "nouveau" bien juridique protégé, le marché, qui ne se superpose pas à la protection des droits individuels mais - au contraire - permet une protection plus large dans un contexte social et économique en constante expansion et évolution. Sur la base de ces prémisses, à partir de la soi-disant "Railway Mania", le premier exemple de collecte frauduleuse de l'épargne du public, nous analyserons la première période de spéculations des grandes entreprises à partir du milieu des années quarante du XIXe siècle, jusqu'à l'effondrement du marché financier international en 1929 en analysant les caractéristiques de l'organisation corporatiste, bancaire et boursière qui ont permis - voire encouragé - l'exercice d'activités criminelles.

En ce sens, nous procéderons d'abord à l'analyse du contexte dans lequel la délinquance économique s'est développée, avec une référence particulière à l'évolution progressive des formes sociétaires de limitation de responsabilité (également utilisées pour l'établissement d'institutions bancaires).